

**COMMUNE DE GRAVELINES**



# **Rapport d'Orientation Budgétaire 2020**

---

Une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des  
collectivités locales

**NICOLE HANNEQUIN**

## Sommaire

<b>Préambule :</b>	<b>3</b>
<b>I. Le Budget Principal</b>	<b>4</b>
<b>A. Le contexte économique</b>	<b>4</b>
a) Situation internationale et nationale	4
b) Loi de Finances pour 2020	4
<b>B. Les orientations budgétaires</b>	<b>6</b>
a) Analyse rétrospective 2013 – 2018	6
b) Les Orientations pour 2020	12
<b>C. Les Ressources Humaines</b>	<b>16</b>
a) Structure des Effectifs	16
b) Les Dépenses de personnel	16
c) La Durée effective du travail	17
d) Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses de personnel	17
<b>II. Le Budget Annexe "Chalet d'Entremont"</b>	<b>18</b>
<b>A. Les orientations budgétaires pour 2020</b>	<b>19</b>
a) La section de fonctionnement	19
b) La section d'investissement	20

## Préambule :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2020 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population gravelinoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2020, ainsi que la situation financière locale.

## I. Le Budget Principal

### A. Le contexte économique

#### a. Situation internationale et nationale

##### *La croissance française demeurerait robuste*

Malgré le ralentissement économique mondiale lié notamment à la montée des tensions commerciales et des incertitudes autour du Brexit, la croissance française résiste mieux que celle de certains de ses partenaires européens comme l'Allemagne ou l'Italie.

En 2019 et en 2020, l'économie française devrait conserver un rythme de croissance solide grâce à une demande intérieure soutenue, notamment grâce aux investissements des entreprises et à une consommation des ménages favorisée par le dynamisme de l'emploi et les mesures du Gouvernement en faveur du pouvoir d'achat.

En 2019, le pouvoir d'achat augmenterait fortement pour atteindre son meilleur niveau depuis 2007, à +2%. La consommation accélérerait en 2020, les ménages consommant progressivement leurs gains de pouvoir d'achat. L'inflation diminuerait en 2019 (+1.2%) après une année 2018 marquée par une forte hausse des cours du pétrole (+1.8%). L'inflation se stabiliserait en 2020 à +1.2%.

#### b. Loi de Finances pour 2020

##### **Préambule sur la loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022**

Le Parlement a adopté, le 22 janvier 2018, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 qui fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques sous la forme d'objectifs chiffrés.

L'article 13 de la LPFP 2018-2022 précise : « *Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées* ».

Cette trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics prévoit donc **un effort du secteur public local de 13 Mds€**, au travers d'une contractualisation pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont les plus importantes.

A ce jour, 230 collectivités sur 322 dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ ont contractualisé avec l'État pour une durée de 3 ans soit une proportion de 71%.

L'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- ✓ Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;
- ✓ Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

## Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2020

### ◆ Une stabilisation des dotations et de la péréquation pour les collectivités locales

- ✓ La Dotation Globale de Fonctionnement est à nouveau stabilisée au plan national, à hauteur de 26.8 Md€.   
⇒ Pour notre commune, la DGF étant nulle depuis 2015, elle restera égale à zéro et la Contribution au Redressement des Finances Publiques sera figée au niveau de 2019 soit 1.6 M€.
- ✓ Le PLF 2020 maintient l'enveloppe du FPIC à son niveau de 2019.

### ◆ Améliorer le pouvoir d'achat des français

- ✓ Baisser l'impôt sur le revenu des classes moyennes et populaires.
- ✓ Supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les français. Pour 80% des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.

- ✓ La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, impôt qui représente une charge importante pour les ménages aux revenus dans la moyenne.

⇒ Alors que le PLF 2020 (point 1.6 de l'article 5) prévoyait que les communes et EPCI perdent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation : les taux de TH 2020 sont figés à leur niveau de 2019. Comme attendu par les associations d'élus, les députés ont confirmé la décision de la commission des finances de supprimer le gel des valeurs locatives pour 2020 et ainsi de les **revaloriser de 0.9%** soit un gain estimé de 250 M€ pour les collectivités.

- ✓ Simplifier et moderniser la fiscalité locale :
  - Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Ainsi le taux de TFB 2021 de chaque commune sera égal à la somme du taux départemental de foncier bâti 2019 et du taux communal de foncier bâti 2019. Un coefficient correcteur neutralisera les écarts de compensation. L'année de référence pour les taux et abattements de TH des communes pris en compte sera 2017.
  - Le Gouvernement prévoit d'engager des travaux préparatoires à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations avec ses premiers effets sur l'imposition foncière à partir de 2026.
- ✓ Revaloriser la prime d'activité de +0.3% en 2020.
- ✓ Exonérer les heures supplémentaires et reconduire la prime exceptionnelle.

### ◆ Soutenir l'emploi et la compétitivité

- ✓ Transformer le régime d'assurance chômage :
  - Tous les salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans leur entreprise ont droit à l'assurance-chômage en cas de démission pour réaliser un projet professionnel ;
  - Les règles d'indemnisation chômage sont revues pour rendre plus incitative la reprise d'un emploi durable et plus soutenable la situation financière de l'Unedic.
  - Un système de bonus-malus pour lutter contre les contrats courts.
- ✓ La montée en charge du plan d'investissement dans les compétences (PIC) soit un prévisionnel de 3.1 Md€ en 2020 sur le périmètre de la mission « travail et emploi ».

## B. Les orientations budgétaires

### a. Analyse rétrospective 2013 – 2018

⇒ Des recettes réelles de fonctionnement en baisse depuis 2013 :

RECETTES Réelles de Fonctionnement ( en €)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>TOTAL des RRF</b>	<b>59 142 381</b>	<b>58 986 925</b>	<b>58 804 816</b>	<b>58 759 070</b>	<b>59 041 599</b>	<b>59 088 805</b>
Produits des services - chapitre 70	917 906	904 066	1 645 189	1 692 523	1 787 611	1 775 608
Fiscalité propre - cpte 73111, 7318, FNGIR	15 854 627	16 041 343	16 389 706	16 603 980	17 654 534	18 062 139
FPIC - compte 7325	30 954	46 131	62 826	76 883		
TCFE			282 311	208 223	271 039	256 023
Fiscalité reversée - AC	32 390 996	32 390 996	32 390 996	32 390 996	31 855 430	31 836 230
Fiscalité reversée - DSC	5 817 011	5 860 774	5 593 025	5 593 025	4 423 003	4 403 081
Concours financiers de l'Etat - chapitre 74	1 982 761	1 830 924	1 053 401	405 345	676 599	564 969
Dont DGF	1 189 097	772 409	0	0	0	0
<b>Evolution en % des RRF</b>	<b>+0.57%</b>	<b>-0.26%</b>	<b>-0.31%</b>	<b>-0.08%</b>	<b>+0.48%</b>	<b>+0.08%</b>

Évolution 2013-2018 des recettes de fonctionnement : -0.09% ou -53 576 €  
(Ou -1.02% hors chapitre 77)

- ❖ Les recettes liées aux tarifs sont stables. Pour 2018, de nouveaux tarifs ont été créés pour le « Petit Train ».
  - Chapitre 70 – évolution 2013-2018 hors coût de la mise à disposition de personnel aux associations : +5.48%.
- ❖ L'évolution du Produit de la Fiscalité Locale a augmenté de +13.07% entre 2013 et 2018, une hausse qui s'explique par les variations nominales des bases d'impositions prévues par les lois de finances ainsi que de nouvelles constructions, et non du fait de l'exécutif municipal, puisque les taux d'imposition restent inchangés depuis 2001.

↪ Evolution des bases entre 2013 et 2018 selon l'état 1288 M :

Impôts locaux	Bases 2013	Bases 2014	Bases 2015	Bases 2016	Bases 2017	Bases 2018	Evolution 2013-2018 en %
TH	7 103 361	7 154 866	7 466 986	7 429 295	7 419 913	7 379 774	+3.89%
TFPB	48 963 978	49 842 969	50 510 099	51 585 691	55 223 496	55 690 423	+13.74%
TFPNB	91 695	89 802	95 530	89 753	86 570	87 422	-4.66%
<b>Total</b>	<b>56 159 034</b>	<b>57 087 637</b>	<b>58 072 615</b>	<b>59 104 739</b>	<b>62 729 979</b>	<b>63 157 619</b>	<b>+12.46%</b>

↪ Rappel des taux d'imposition votés et inchangés depuis 2001 :

Taux d'imposition	TH	TFPB	TFPNB
Période 2001-2015	24.15%	28.56%	81%

⇒ Il est à rappeler également que la commune de Gravelines a une politique d'abattement votée au maximum, assez exceptionnel pour les communes de 10 à 20 000 habitants :

- Abattement général à la base (*facultatif*) : 15%
- Abattement pour charges de famille (*obligatoire*) :
  - Personne des deux 1<sup>ers</sup> rangs : 20%
  - Personne à partir du 3<sup>ième</sup> rang : 25%
- Abattement spécial à la base (*facultatif*) : 15%
- Abattement spécial handicapé (*facultatif*) : ce taux passe à 20% soit son maximum à compter de 2019.

- ❖ La fiscalité reversée par la Communauté Urbaine de Dunkerque est également à la baisse depuis 2015 :
  - En ce qui concerne la DSC, nous constatons :
    - Une 1<sup>ère</sup> diminution en 2015 suite au transfert de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) de l'EPCI vers la commune. En effet, cette perte de recette en 2015 pour la CUD a été compensée par une baisse de la DSC à hauteur du montant de la TCFE soit 282 311 €. Désormais, la commune perçoit cette taxe dont le montant fluctue selon les consommations en électricité par les usagers.
    - Puis une 2<sup>ième</sup> diminution en 2017 avec la prise en charge du FPIC au niveau intercommunal. Depuis 2017, notre DSC est donc diminuée à hauteur du montant du FPIC soit 1 207 431 € en 2017 et 1 227 353 € en 2018.
    - Nous notons également la création de la DSC sécurité en 2017 pour un montant annuel fixé à 37 409€.
  - L'Attribution de Compensation est quant à elle restée à l'identique sur la période 2013-2016 mais connaît une légère baisse en 2017 et 2018 du fait du transfert de la compétence tourisme vers l'EPCI.
- ❖ Après la loi de Finances pour 2015 et son scénario d'assainissement des finances publiques à hauteur de 50 Md€ ayant eu pour conséquence la disparition de notre DGF et un prélèvement sur notre fiscalité, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 prévoit un effort du secteur public local de 13 Md€ soit pour notre commune une DGF qui restera nulle et un prélèvement pérennisé de notre fiscalité.

⇒ **La diminution des dotations et participations de l'Etat est très significative pour notre commune. Nous passons d'une DGF de 1 189 097 € en 2013 à 0 € en 2018 (-100%), et des Allocations Compensatrices qui passent de 366 644 € en 2013 à 229 343 € en 2018 (soit -137 301 €).**

↳ **Evolution du Chapitre 74 sur la période 2013–2018 :**

Chapitre 74	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Ecart en €
DGF	1 189 097 €	772 409 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 189 097 €
Allocations compensatrices	366 644 €	314 231 €	289 925 €	220 036 €	243 977 €	229 343 €	-137 301 €

Pour conclure sur l'évolution des recettes de fonctionnement sur la période 2013-2018, il est important de mentionner que la seule dynamique pour la commune de Gravelines reste l'évolution des bases d'imposition. En effet, les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 53 576 € sur cette période soit -0.09% ou -1.02% hors cessions au chapitre 77. La Ville de Gravelines est fortement contributrice au redressement des finances publiques, mais surtout, elle a vu sa Dotation Globale de Fonctionnement disparaître dès 2015.



⇒ **Des dépenses réelles de fonctionnement très contenues :**

<b>DEPENSES Réelles de Fonctionnement (en €)</b>	<b>CA 2013</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>
<b>TOTAL des DRF</b>	<b>53 483 825</b>	<b>54 362 725</b>	<b>54 819 457</b>	<b>55 131 775</b>	<b>54 088 730</b>	<b>54 114 474</b>
Charges à caractère général - chapitre 011	10 150 941	9 758 467	8 728 496	8 832 384	8 457 008	8 401 872
Charges de personnel - chapitre 012	23 762 214	25 151 762	25 717 936	26 042 369	26 508 168	26 575 570
FPIC - chapitre 014	364 214	553 088	750 173	1 072 505	0	0
Contrib. au redressement des finances publiques				<b>1 033 029</b>	<b>1 544 369</b>	<b>1 544 369</b>
Autres charges de gestion courante - chapitre 65	11 861 296	11 706 852	11 319 908	10 874 459	9 954 567	9 960 912
Charges financières - chapitre 66	741 988	687 383	653 475	563 041	501 655	455 991
Charges exceptionnelles - chapitre 67	3 676 818	3 578 792	4 723 086	3 787 605	4 196 580	4 196 377
<b>Evolution en % des DRF</b>	<b>+1.19%</b>	<b>+1.64%</b>	<b>+0.84%</b>	<b>+0.57%</b>	<b>-1.89%</b>	<b>+0.05%</b>

Évolution 2013-2018 des dépenses de fonctionnement : +1.18% ou +630 649 €

- ❖ Des charges à caractère général stabilisées malgré l'inflation qui a atteint 1.8% en 2018 :
  - Le chapitre 011 a diminué de 17% entre 2013 et 2018, ce qui démontre l'effort entrepris par la Collectivité afin de diminuer ses dépenses courantes sans altérer les services proposés à la population. Il y a eu un véritable travail au sein de chaque Direction avec l'exécutif municipal, afin de dépenser « mieux ». Grâce à l'analyse analytique des dépenses, le coût de chaque activité ou prestation peut être identifié et des économies peuvent être réalisées sans modifier la qualité du service proposé.
  
- ❖ Une montée en puissance du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :
  - Depuis 2017, le FPIC est déduit de notre DSC. Entre 2013 et 2018, la contribution au FPIC a augmenté de **+863 139 €** soit une inflation de **+237%**. Notre Commune jugée « aisée » et appartenant à un EPCI lui-même jugé « très aisé », est fortement impactée par cette péréquation horizontale dont l'objectif honorable est une entraide entre intercommunalités. Toutefois, cette nouvelle péréquation mise en œuvre dès 2012 grève fortement le budget de notre Commune, qui constatait auparavant annuellement une évolution positive de ses revenus.
  
- ❖ Avec la LFi 2015, la commune est devenue contributrice au redressement des finances publiques (CRFP) de l'État à hauteur de 1.033 M€ en 2016 puis 1,544 M€ en 2017. Notre CRFP devrait rester figée au niveau de 2017 et notre DGF resterait « nulle ».
  
- ❖ Un effort participatif de nos satellites et grosses structures associatives pour une maîtrise de nos dépenses :
  - Nous constatons une baisse de 16% de nos dépenses inscrites au chapitre 65 entre 2013 et 2017 qui s'explique par un effort demandé à nos satellites et grosses structures associatives à qui nous avons dressé le contexte économique national et ses conséquences locales.

**Evolution des participations et subventions entre 2013 et 2018 :**

<b>Dépenses en €</b>	<b>CA 2013</b>	<b>CA 2018</b>	<b>Evolution 2013-2018 en % et en €</b>	
Participation aux SIVOMs	2 990 557	1 476 441	-50.63%	-1 514 116
Subvention au CCAS, Foyer Logement Béguinage, Centre JB Rivière	1 983 932	2 005 932	+1.11%	+22 000
Subvention Atouts Ville	2 109 500	1 958 500	-7.16%	-151 000
Subvention AGIR	1 042 500	1 000 000	-4.08%	-42 500
Subvention BCM	475 000	371 000	-21.89%	-104 000
<b>Total</b>	<b>8 601 489</b>	<b>6 811 873</b>	<b>-20.81%</b>	<b>-1 789 616</b>



- ❖ La création du Budget Annexe « Chalet Entremont » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :
  - Le chapitre 67 a augmenté de 14% entre 2013 et 2018 qui s'explique notamment par le versement de la dotation de compensation des classes de neige versée du budget principal au budget annexe soit 252 k€ au titre de 2018 et un complément de 33k€ au titre de l'année 2017.
  - La subvention versée à la RGESL a quant à elle, subi une hausse de +7.16% ou +255 800 € sur la période 2013-2018.

En conclusion sur les dépenses de fonctionnement et sans tenir compte du chapitre 012 qui sera abordé en troisième partie, nous pouvons constater une baisse des dépenses de fonctionnement de **-7.34%** ou **-2 182 707 €** entre 2013 et 2018. Cet effort porté par nos services municipaux mais aussi par nos associations et satellites, a permis à la collectivité de compenser la montée en puissance de la péréquation horizontale (le FPIC) et de la contribution au redressement des finances publiques.

### ⇒ L'état de la dette communale

S'agissant du stock de dette, le capital restant dû s'élevait à 19,755 M€ en 2013 contre 20,864 M€ en 2017. La commune a fait le choix de stabiliser la dette avec des emprunts annuels compris entre 2 et 2.8 M€ sur la période 2013-2017 excepté en 2014 avec le recours à un emprunt spécifique de 1.3 M€ permettant la rénovation thermique de la maison de quartier de Petit-Fort-Philippe, dans le cadre d'un programme d'éco-énergie mis en œuvre sur la Commune. Ceci justifie la hausse de +5.6% du capital restant dû sur la période 2013-2017.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31/12	19 755 326	21 114 191	20 938 582	20 838 466	20 864 266	20 887 702
Montant emprunté	2.138 M€	4.400 M€	2.880 M€	2.800 M€	2.604 M€	2.600 M€
Annuité en capital de la dette	3 002 311	3 041 135	3 055 609	2 900 116	2 578 200	2 576 564
Intérêts de la dette	741 988	687 383	653 475	563 041	501 655	455 991
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	33.40%	35.79%	35.61%	35.46%	35.34%	35.35%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	6.33%	6.32%	6.31%	4.93%	5.22%	5.13%
Nombre d'années d'Epargne Brute nécessaires au remboursement de la dette	3.56	4.59	5.67	6.19	4.87	4.91

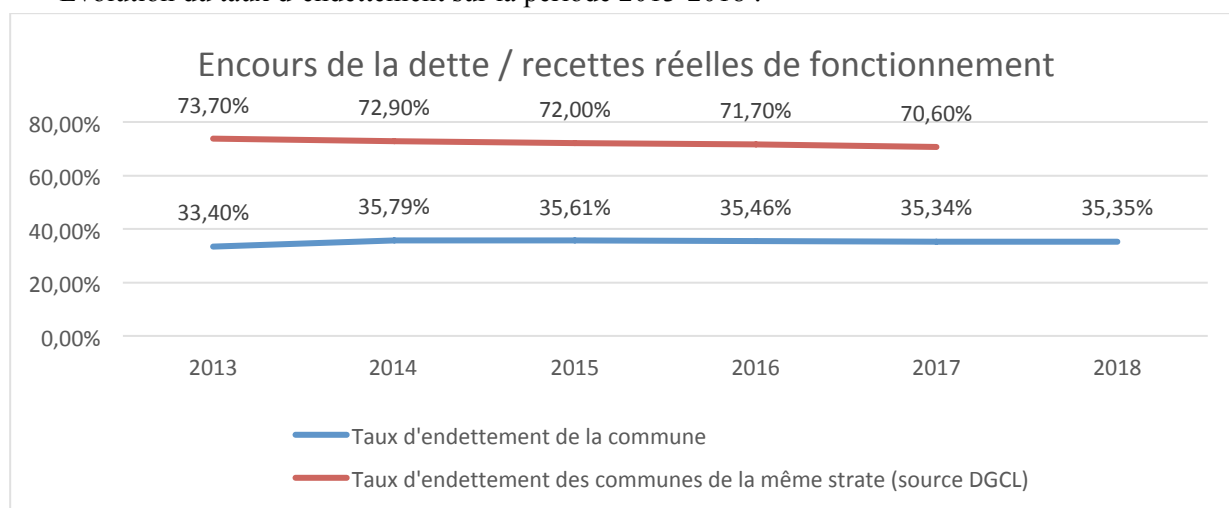
Pour rappel, sur la période 2000 - 2018, l'encours de la dette a diminué de 26,301 millions d'euros soit un désendettement à hauteur de 55,74%.

<b>Dette au 31/12/2000</b> en millions d'euros	<b>Dette du 31/12/2018</b> en millions d'euros
47,189	20,888

Au 31/12/2018 :

- ❖ Le taux moyen de la dette est estimé à 2.21% ;
- ❖ La dette dont le risque global est faible est répartie de la manière suivante :
  - 100% sur un taux fixe (niveau 1A selon la Charte de Bonne Conduite « CBC ») ;
- ❖ La durée de vie résiduelle est de 10 ans et 8 mois et sa durée de vie moyenne est de 5 ans et 6 mois.

Evolution du taux d'endettement sur la période 2013-2018 :



### ⇒ L'Épargne Brute et l'Épargne Nette (CAF hors cessions) :

❖ L'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette sur la période 2013 - 2018 :

Epargne en €	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2013-2018 en %
Epargne Brute	5 546 033	4 604 881	3 694 742	3 364 620	4 288 501	4 257 195	-23%
Epargne Nette	2 543 723	1 563 746	639 133	464 504	1 710 301	1 680 632	-34%

Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2013-2018, la trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint. L'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement.

Epargne/habitant Année 2018	Ville Gravelines Population INSEE 2018 : 11 812 hab.
Epargne brute/hab.	360 €/hab.
Epargne nette/hab.	142 €/hab.

### ⇒ Les recettes d'investissement

Recettes Réelles d'Investissement en €	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>TOTAL des RRI</b>	<b>7 482 287</b>	<b>10 134 507</b>	<b>7 019 096</b>	<b>6 749 649</b>	<b>5 673 286</b>	<b>6 550 657</b>
Excédents de fonctionnement capitalisés	4 786 331	4 548 692	2 830 469	2 770 070	2 360 680	3 250 100
FCTVA	385 908	741 913	647 910	865 022	456 139	521 882
Subventions	130 231	409 584	637 929	298 994	144 795	167 172
Emprunts	2 137 600	4 400 000	2 880 000	2 800 000	2 604 000	2 600 000
Remb. du capital prêts au personnel	34 585	29 570	22 069	15 562	13 626	11 503
Divers	7 631	4 748			94 046	

Excepté en 2014, les montants empruntés sont stables sur la période 2013-2018. Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) corrobore le dynamisme des investissements.

## ⇒ Les dépenses d'investissement

La Commune a conduit un programme d'investissement conséquent sur la période 2013-2018 soit en moyenne 5.5 millions d'€/an.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dépenses d'équipements en €	6 695 590	7 496 230	4 536 540	4 378 774	5 249 955	4 818 406

Pour rappel, voici les principales dépenses d'investissement réalisées sur la période 2013-2018 :

N° programme	Libellé du programme	Total cumulé
<b>3781</b>	MATERIEL INFORMATIQUE	1 106 548.16
<b>419</b>	TRVX ECLAIRAGE PUBLIC	2 033 931.86
<b>4191</b>	ILLUMINATIONS	184 522.15
<b>4201</b>	ACQ MOBILIER URBAIN	336 984.95
<b>4203</b>	TRVX TROTTOIRS & VOIRIE	1 094 817.38
<b>4291</b>	AMGT TERRAINS SPORTS	876 857.08
<b>431</b>	TRAVAUX HOTEL DE VILLE	588 754.59
<b>459</b>	ACQUISITIONS FONCIERES	1 377 063.06
<b>460</b>	MATERIEL DE TRANSPORT	1 145 368.57
<b>507</b>	RESEAUX CABLES / FIBRE OPTIQUE	1 279 740.39
<b>5151</b>	AMGT PLACE CH. VALENTIN	435 125.02
<b>528</b>	ENSEIGNEMT 1ER DEGRE	1 314 937.25
<b>530</b>	RESTAURATION SCOLAIRE	403 112.81
<b>534</b>	MUSEE	553 214.48
<b>535</b>	RESTAUR. DES REMPARTS	1 190 891.38
<b>5351</b>	AMENAGEMENT PAYSAGER DES REMPARTS	365 592.45
<b>536</b>	RENOV. DES EGLISES	175 982.53
<b>537</b>	CTRE LOISIRS&CULT. ARSENAL	798 046.77
<b>5383</b>	ATOUTS VILLE	162 553.12
<b>539</b>	CENTRE NAUTIQUE	539 146.22
<b>5394</b>	MATERIEL SPORTIFS	549 959.90
<b>5395</b>	RENOV. EQUIPMTS SPORTIFS	903 840.56
<b>5396</b>	PISCINE MUNICIPALE	585 384.99
<b>5397</b>	TRAVAUX SPORTICA	2 534 234.35
<b>5401</b>	FERME GRAVELINOISE	910 626.97
<b>5432</b>	AMGT PAYS. ESPACES VERTS	279 751.32
<b>5434</b>	CLOTURES DIVERSES	372 630.43
<b>549</b>	ENTRETIEN CHAUFFERIES	846 415.15
<b>550</b>	MAPI	626 334.83
<b>555</b>	TRAVAUX CENTRE ADMINISTRATIF	160 816.04
<b>5591</b>	CRECHE CALINOUS PT PIERRE	887 728.18
<b>561</b>	ITINERAIRES DEPLACEMENTS DOUX	250 289.40
<b>5792</b>	TRVX ECONOMIE ENERGIE	2 573 078.35
<b>5795</b>	CREATION CABINET MEDICAL PFP	166 783.87
<b>5796</b>	CREATION CABINET MEDICAL HUTTES	144 934.89

## b. Les Orientations pour 2020

### ⇒ La section de fonctionnement

Le budget primitif 2020 est élaboré d'après le projet de loi de finances pour 2020 mais surtout en intégrant les premiers arbitrages des députés et des membres de la commission finance de l'Etat concernant la revalorisation des bases locatives.

Un fait certain, notre budget 2020 sera de nouveau construit dans un environnement national contraint. A l'heure où la seule dynamique des recettes pour notre commune est la revalorisation des bases d'imposition, le projet de loi de finances pour 2020 proposait de geler cette revalorisation.

**Suite à une opposition unanime sur ce projet de réforme, le Gouvernement a décidé de maintenir une revalorisation de +0.9%.**

### Prospective 2019 - 2020 des produits de fonctionnement :

RECETTES réelles de l'Exercice (en €)	CAA 2019	BP 2019	BP 2020	Evolution de CAA 2019 à BP 2020 (en %)
<b>TOTAL des recettes réelles de fonct.</b>	<b>59 215 249</b>	<b>58 109 767</b>	<b>58 585 704</b>	<b>-1.06%</b>
Produits des services – chapitre 70	1 878 656	1 878 656	1 913 832	+1.87%
Fiscalité propre - compte 73111, 7318 & FNGIR	18 280 063	17 967 214	18 431 617	+0.82%
FPIC – compte 7325	0	0	0	–
Fiscalité reversée - AC	31 836 230	31 836 230	31 836 230	–
Fiscalité reversée - DSC	4 403 081	4 403 081	4 375 882	-0.62%
Concours financiers de l'Etat - chapitre 74	557 033	553 780	545 133	-2.14%
Dont DGF	0	0	0	–
Dont allocations compensatrices	240 683	228 900	240 683	–
<b>Evolution en % des RRF</b>	<b>+0.21%</b>		<b>+0.81%</b>	<b>-1.06%</b>

(CAA : Compte Administratif Anticipé)

Évolution CAA 2019 à BP 2020 des recettes de fonctionnement : -1.06% ou -629 545 €

↳ Évolution hors chapitre 77- recettes exceptionnelles : +0.11% soit +61 810 €

Hors chapitre 77 – recettes exceptionnelles, cette projection financière confirme pour 2020 une légère augmentation des recettes de fonctionnement qui résulte de la seule évolution des bases d'imposition et de la dynamique de nos tarifs.

Cette évolution de nos recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution de nos dépenses de manière à établir les perspectives d'évolution de nos épargnes et de notre enveloppe d'investissement.

### Prospective 2019 - 2020 des charges de fonctionnement :

DEPENSES réelles de l'Exercice (en €)	CAA 2019	BP 2019	BP 2020	Evolution de CAA 2019 à BP 2020 (en %)
<b>TOTAL des dépenses réelles de fonct.</b>	<b>55 075 056</b>	<b>54 687 321</b>	<b>55 154 802</b>	<b>+0.14%</b>
Charges à caractère général - chapitre 011	8 600 000	8 736 267	8 934 660	+3.89%
Charges de personnel - chapitre 012	26 803 600	26 633 600	26 934 100	+0.49%
FPIC (en déduction de la DSC) - chapitre 014	0	0	0	–
FNGIR – chapitre 014	2 926 355	2 926 355	2 926 355	–
Contribution au redressement des finances publiques - chapitre 014	1 544 369	1 544 369	1 544 369	–
Autres charges de gestion courante - chapitre 65	10 409 744	10 082 730	10 126 368	-2.72%
Charges financières - chapitre 66	455 000	495 000	450 000	-1.10%
Charges exceptionnelles - chapitre 67	4 313 700	4 163 500	4 054 500	-6.01%
Dont le versement au Budget Annexe	320 176	275 000	275 000	–
<b>Evolution en % des DRF</b>	<b>+1.78%</b>		<b>+0.85%</b>	<b>+0.14%</b>

(CAA : Compte Administratif Anticipé)

Évolution CAA 2019 à BP 2020 des dépenses de fonctionnement : +0.14% ou +79 746 €

↳ Évolution BP 2019-BP 2020 : +0.85 % soit +467 481 €

Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, un véritable travail de recherche d'économies est engagé par la Commune au travers des Comités de Pilotage Budgétaire. Ceci se traduit par une très légère hausse de +0.58% ou + 160 438 € des dépenses de fonctionnement hors masse salariale et hors dépenses imprévues et provisions entre le CAA 2019 et le BP 2020.

❖ **Perspectives d'évolution du chapitre 011 :**

Notre objectif est une stabilisation du chapitre 011 sur la période 2019–2020 tout en tenant compte de l'inflation soit de BP à BP une hausse de +2.27% ou +198 393 €.

→ Il est important de rappeler l'effort considérable de la commune sur la gestion de ses dépenses courantes tout en maintenant le même niveau de prestation à la population. En effet, entre 2013 et 2019 estimé, le chapitre 011 a diminué de -15.28% ou -1.6 M€.

❖ **Perspectives d'évolution du chapitre 65 :**

Dépenses en €	CAA 2019	BP 2019	BP 2020
Subventions et participations	10 014 020	9 745 820	9 740 258
Autres charges de gestion courante	395 724	336 910	386 110
<b>Total</b>	<b>10 409 744</b>	<b>10 082 730</b>	<b>10 126 368</b>

De BP à BP, la commune souhaite stabiliser les subventions et participations.

Hors versement complémentaire de subvention 2019 au CCAS, nous constatons une stabilisation des subvention et participation entre le CAA 2019 et le BP 2020.

→ Entre 2013 et le CA 2019 estimé, l'effort a été similaire à celui du chapitre 011 avec une diminution de -13.46% ou – 1.6 M€ sur ce chapitre.

❖ **Perspectives d'évolution du chapitre 014 :**

Dépenses en €	CAA 2019	BP 2019	BP 2020
FNGIR	2 926 355	2 926 355	2 926 355
CRFP	1 544 369	1 544 369	1 544 369
DIVERS	28	500	500
<b>Total</b>	<b>4 470 752</b>	<b>4 471 224</b>	<b>4 471 224</b>

⇒ **FOCUS sur les prélèvements sur la fiscalité :**

Sur la période 2013 - 2020, voici l'évolution des prélèvements sur la fiscalité :

Chap. 014	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CAA 2019	BP 2020	TOTAL
FNGIR	2 926 355	2 926 355	2 926 355	2 926 355	2 926 355	2 926 355	2 926 355	2 926 355	<b>23.4 M€</b>
CRFP	-	416 688	272 213	1 033 029	1 544 369	1 544 369	1 544 369	1 544 369	<b>7.9 M€</b>
FPIC	333 260	506 957	687 347	995 622	1 207 431	1 227 353	1 240 902	1 254 552	<b>7.5 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 259 615</b>	<b>3 850 000</b>	<b>3 885 915</b>	<b>4 955 006</b>	<b>5 678 155</b>	<b>5 698 077</b>	<b>5 711 626</b>	<b>5 725 276</b>	<b>38.8 M€</b>

Pour conclure sur la section de fonctionnement, malgré nos efforts avérés sur nos dépenses de fonctionnement, nous ne pouvons que constater la baisse de notre épargne brute et de notre épargne nette qui s'explique essentiellement par ces prélèvements sur la fiscalité qui pèsent très lourdement dans le budget de la Commune.

## ⇒ Perspectives d'évolution de l'Epargne Brute et l'Epargne nette

Epargne en €	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CAA 2019	BP 2020
Epargne Brute	5 546 033	4 604 881	3 694 743	3 364 620	4 288 501	4 257 195	3 619 438	3 430 902
Epargne Nette	2 543 723	1 563 746	639 134	464 504	1 710 301	1 680 632	1 019 438	980 902

## ⇒ La section d'investissement

❖ Les recettes d'investissement se composent comme suit :

Recettes d'investissement en €	CAA 2019	BP 2019	BP 2020
Autofinancement (hors cessions)	3 308 161	3 422 446	3 430 902
FCTVA	542 151	620 000	553 288
Emprunt	2 600 000	2 600 000	2 500 000
Cessions		334 616	635 000
Subventions	476 840	899 887	449 363
Remboursement prêt au personnel	8 900	8 900	6 505
Dépôt et garantie	2 000	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 938 052</b>	<b>7 885 849</b>	<b>7 575 058</b>

- Subventions prévues sur la période 2019-2020-2021 pour l'aménagement des chemins de ronde :
  - ✓ Fonds de Concours CUD : 1.050 M€ ;
  - ✓ Subvention du Département : 0.400 M€.

❖ Ces recettes d'investissement permettent d'ouvrir des dépenses d'investissement à hauteur de :

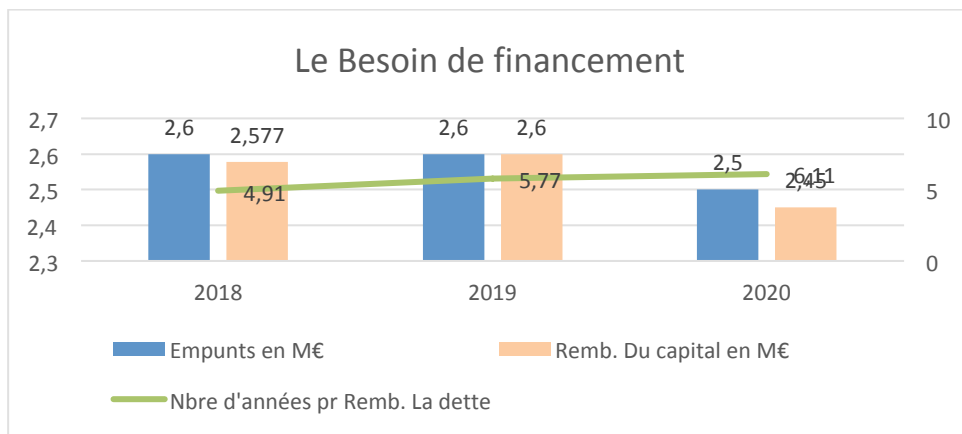
Dépenses d'investissement en €	CAA 2019	BP 2019	BP 2020
Dépenses d'équipement – chapitres 20 à 23	7 776 000 (dont les reports)	5 225 849	5 125 058
Remboursement du capital	2 600 000	2 660 000	2 450 000
Dépôt et garantie	1 000	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>10 377 000</b>	<b>7 885 849</b>	<b>7 575 058</b>

## ⇒ Perspectives d'évolution de la dette communale

	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31/12	20 887 702	20 898 365	20 976 707
Montant emprunté	2.6 M€	2.6 M€	2.5 M€
Annuité en capital de la dette	2 576 564	2 600 000	2 450 000
Intérêts de la dette	456 000	455 000	450 000
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	35.35%	35.40%	35.81%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	5.13%	5.17%	4.95%
Nombre d'années d'Epargne Brute nécessaires au remboursement de la dette	4.91	5.77	6.11

Pour rappel, sur la période 2000 - 2020, l'encours de la dette devrait diminuer de 26.212 M€ soit un désendettement à hauteur de 55,55%.

Dette au 31/12/2000 en millions d'€uros	Dette du 31/12/2020 en millions d'€uros
47,189	20,977



⇒ Le Plan Pluriannuel d'investissement sur période 2018 - 2020 :

Voici en exemple et par thématique, une liste non exhaustive de projets à arbitrer lors du vote du budget :

THEMATIQUES	CA 2018	CAA 2019	CAA 2020
<b>BATIMENT</b>	<i>Dont</i> Locaux Delta/AGIR : 174 k€ Jardin de Lecture : 37 k€ Les écoles : 161 k€ Les restaurants scolaires : 116 k€ Club house rugby & colomb. : 32 k€ Sportica : 215 k€ Chaufferies : 153 k€ Chalet d'Entremont : 119 k€ Hôtel de ville « archives » : 114 k€ ...	<i>Dont</i> Locaux Delta/AGIR : 847 k€ Jardin de Lecture : 656 k€ Les écoles : 104 k€ Les restaurants scolaires : 10 k€ Club house rugby & colomb. : 94 k€ Sportica : 200 k€ Chaufferies : 172 k€ Chalet d'Entremont : 23 k€ Poudrière Bracq : 21 k€ ...	<i>Dont</i> - Les écoles : 125 k€ Les restaurants scolaires : 180 k€ - Sportica : 650 k€ Chaufferies : 170 k€ Chalet d'Entremont : 60 k€ Poudrière Bracq : 600 k€ ...
<b>AMENAGEMENT</b>	<i>Dont</i> Chemin de Ronde : 51 k€ Etude zone Cartonnerie : 89 k€ ...	<i>Dont</i> Chemin de Ronde : 1 M€ Etude Zone Cartonnerie : 32 k€ ...	<i>Dont</i> Chemin de Ronde : 1.021 M€ - ...
<b>MATERIEL, MOBILIER, SIGNALETIQUE</b>	<i>Dont</i> Matériel écoles/RAM/restaurants : 30 k€ Matériel pour éqpmts culturels : 144 k€ Matériel festif : 79 k€ Matériel sportif et cavalerie : 145 k€ Matériel informatique/téléphonique/ Serveur/TBI/vidéo protection, ... : 222 k€ Matériel/mobilier de bureau : 61 k€ Matériel de transport : 287 k€ Aire de jeux : 22 k€ Illuminations de Noël : 43 k€ ...	<i>Dont</i> Matériel écoles/RAM/restaurants : 29 k€ Matériel pour éqpmts culturels : 85 k€ Matériel festif : 3 k€ Matériel sportif et cavalerie : 94 k€ Matériel informatique/téléphonique/ Serveur/TBI/vidéo protection, ... : 251 k€ Matériel/mobilier de bureau : 47 k€ Matériel de transport : 266 k€ Aire de jeux : 50 k€ Illuminations de Noël : 13 k€ ...	<i>Dont</i> Matériel écoles/RAM/restaurants : 32 k€ Matériel pour éqpmts culturels : 70 k€ Matériel festif : 12 k€ Matériel sportif et cavalerie : 105 k€ Matériel informatique/téléphonique/ Serveur/TBI/vidéo protection, ... : 200 k€ Matériel/mobilier de bureau : 30 k€ Matériel de transport : 100 k€ Aire de jeux : 20 k€ Illuminations de Noël : 25 k€ ...
<b>VOIRIE ET RESEAUX DIVERS</b>	<i>Dont</i> Eclairage Public : 203 k€ Réseau câblé : 171 k€ Aménagement, rénovation parking, chemins, ... : 21 k€ ...	<i>Dont</i> Eclairage Public : 459 k€ Réseau câblé : 171 k€ Aménagement, rénovation parking, chemins, cours d'école ... : 153 k€ ...	<i>Dont</i> Eclairage Public : 200 k€ Réseau câblé : 171 k€ Aménagement, rénovation parking, chemins, cours d'école ... : 150 k€ ...
<b>TOTAL</b>	<b>4.8 M €</b>	<b>7.7 M €</b>	<b>5.2 M €</b>



## C. Les Ressources Humaines

### a. Structure des effectifs

Répartition des agents de la Ville de Gravelines au 1<sup>er</sup> octobre 2019 par catégories hiérarchiques et catégories de rémunération.

		Catégorie								
		A		B		C		Hors catégorie	TOTAL	
		Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	Nombre	ETP
Titulaires	IS-IT	29	26,4	93	86,3	422	403,7		544	516,4
Non titulaires	IC	2	2						2	2
	IA-IR-IX	1	0,9	15	11,63	60	57,7		76	70,23
Non permanents	Horaires			2		15	7,76		17	7,76
	Vacataires			7					7	
	Apprentis							7	7	
	Personnel de l'Etat *							47	47	
		32	29,3	115	97,93	496	469,16	54	700	596,39

\* Rémunération des professeurs des écoles pour la surveillance des cantines et études.

### b. Dépenses de personnel

Répartition des dépenses de personnel par catégories de rémunération pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 septembre 2019.

	Traitement de base	N.B.I.*	Heures Supplémentaires	Régime Indemnitaire + indemnité congés payés	Avantages en nature (nourriture logement)	S.F.T.**	Contributions patronales
<b>Permanents</b>							
Titulaires CNRACL	8 926 542	114 359	197 769	2 387 575	59 757	127 562	4 791 127
Non titulaires	961 821		14 774	173 082	2 250	14 836	521 654
<b>Non permanents</b>							
Autres emplois titulaires	18 340						0
Vacataires horaires	139 696				863		99 610
Saisonniers	217 001				150		104 477
Vacataires forfaitaires	1 680						1 083
Apprentis	60 398						1 540
Personnel de l'Etat	39 470				1 111		2 735

\*N.B.I. : Nouvelle Bonification Indiciaire

\*\* S.F.T. : Supplément Familial de Traitement

### **c. Durée effective du travail**

Une année est constituée de 52 semaines auxquelles sont retirées :

- 5 semaines de congés annuels
- 1 semaine de congés d'ancienneté (de 0 à 2 semaines selon l'ancienneté)
- 1,8 semaine de congés exceptionnels
- 1,6 semaine de jours fériés (forfait de 8 jours)

Soit un total de 42,6 semaines travaillées.

Le temps de travail étant fixé à 35 heures hebdomadaires, la durée effective du travail est de 1 491 heures.

### **d. Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses du personnel**

La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements et en redéployant les effectifs via des mobilités internes.

Une quinzaine d'agents (13 dossiers en cours) devrait faire valoir leurs droits à la retraite en 2020.

L'effectif ne devrait pas subir de variation en nombre et en Equivalent Temps Plein (ETP). L'objectif est la pérennisation des emplois actuels avec notamment la stagiairisation d'emplois déjà présents dans l'effectif.

L'orientation budgétaire fixe la progression pour l'exercice 2020 à +0,75% de la masse salariale du personnel communal par rapport au Compte Administratif Anticipé 2019, estimé à 26 733 600 €.

L'objectif de progression pour l'exercice 2021 est également de +0,75%, par rapport au CAA 2020.

## **II. Le Budget Annexe « Chalet d'Entremont »**

### **Préambule**

La ville de Gravelines a entendu mettre en place une procédure de délégation de service public pour l'attribution d'une régie intéressée pour la gestion du Chalet d'Entremont en vue de l'accueil, l'hébergement, le transport, la restauration et l'animation des classes de découvertes, et toutes autres activités compatibles avec l'affectation de l'immeuble.

Suite à la procédure de mise en concurrence, c'est l'association ADP NORD qui a été nommée Régisseur Intéressé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et ce pour une durée de 5 ans.

Par conséquent, et afin de retranscrire les opérations budgétaires du régisseur intéressé, le Conseil Municipal a délibéré en date du 21 décembre 2016 pour la création du budget annexe « Chalet d'Entremont ».

Le régisseur intéressé assure l'exploitation du service qui lui est confié à ses risques et périls, dans le respect de la législation et des réglementations en vigueur et, notamment de celles touchant à la sécurité, aux autorisations d'hébergement d'enfants, d'agrément de tourisme ou de licences d'agents de voyage, et à la protection de l'environnement.

Dès l'entrée en vigueur du contrat et pendant la durée de la délégation, le régisseur intéressé est seul responsable du bon fonctionnement du service. Il s'engage à exploiter et à maintenir en bon état de marche permanent les équipements mis à disposition, ou acquis en cours d'exécution.

Il prend toutes les assurances nécessaires pour couvrir l'ensemble de ses responsabilités.

Les missions assignées au Régisseur Intéressé sont :

- mission principale : l'accueil des classes de découvertes dites classes de neige des écoles gravelinoises, de janvier à avril, hors période de congés scolaires ;
- autres missions : toute activité compatible avec l'affectation de l'immeuble en donnant une priorité d'accès aux structures, groupes, familles... de Gravelines.

## A. Les orientations budgétaires pour 2020

### a. La section de fonctionnement

#### ⇒ Les recettes de fonctionnement

#### Prospective 2017-2020 des produits de fonctionnement :

RECETTES réelles de l'Exercice (en €)	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Evolution de BP 2019 à BP 2020 (en %)	Evolution de BP 2019 à BP 2020 (en €)
<b>TOTAL des recettes réelles de fonct.</b>	<b>310 712</b>	<b>371 907</b>	<b>405 478</b>	<b>403 537</b>	<b>-0.48%</b>	<b>-1 941</b>
Produits des services – chapitre 70	70 944	66 661	118 729	117 165	-1.32%	-1 564
Autres produits de gestion courante – chapitre 75	10 000	10 090	11 749	11 372	-3.21%	-377
<i>Dont Redevance versée par le fermier</i>	<i>10 000</i>	<i>10 090</i>	<i>10 249</i>	<i>10 372</i>		
Subventions exceptionnelles – chapitre 77	229 768	295 157	275 000	275 000	_%	_
<i>Dont compte 774</i>	<i>229 768</i>	<i>285 169</i>	<i>275 000</i>	<i>275 000</i>		

Évolution 2019-2020 des recettes de fonctionnement : -0.48% ou -1 941 €

↳ Un objectif d'activité 2020 stabilisé par rapport à 2019 :

Chapitre 70	2017	2018	CAA 2019	BP 2020
Classes de neige	29 175 €	24 022 €	28 188 €	32 991 €
Autres séjours	41 769 €	42 639 €	54 581 €	84 174 €

(CAA : Compte Administratif Anticipé – 1<sup>er</sup> semestre 2019)

↳ La Dotation de compensation des classes de neige :

Chapitre 77	2017	2018	CAA 2019	BP 2020
Compte 774	229 768 €	285 169 € <i>Dont 252 414 €</i> <i>Calculés à la clôture de l'exercice 2018*</i>  <i>Dont 32 755 €</i> <i>au titre de l'exercice 2017 clôturé</i>	315 176 € <i>Dont 275 000 € au maximum</i> <i>Montant qui sera ajusté</i> <i>à la clôture de l'exercice 2019*</i> <i>Dont 40 176 €</i> <i>Dotation complémentaire liée</i> <i>à la fermeture du chalet en 2018</i>	275 000 €

\* Il est important de préciser que le calcul de cette dotation de compensation des classes de neige est établi à partir du coût d'un hôte payant de classe de neige additionné au coût hôtelier du chalet d'Entremont, c'est-à-dire de l'ensemble des charges hôtelières sur le nombre d'hôtes payants.

↳ Cette dotation ne peut être calculée qu'à la clôture de l'exercice.

➤ Les départs en classes de neige de 2017 à 2020 :

	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
Nombre d'élèves	226	209	210	222
Nombre d'enseignants	9	10	9	9
Accompagnants	–	1	2	–

Cette évolution des recettes de fonctionnement pour 2020 est à mettre en relation avec l'évolution des dépenses de manière à établir les perspectives d'évolution de notre épargne brute et de notre enveloppe d'investissement.

## ⇒ Les dépenses de fonctionnement

### Prospective 2017 - 2020 des charges de fonctionnement :

DEPENSES réelles de l'Exercice (en €)	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Evolution de BP 2019 à BP 2020 (en %)	Evolution de BP 2019 à BP 2020 (en €)
<b>TOTAL des dépenses réelles de fonct.</b>	<b>362 348</b>	<b>353 572</b>	<b>400 060</b>	<b>401 579</b>	<b>+0.38%</b>	<b>+1 519</b>
Charges à caractère général - chapitre 011	237 817	227 508	257 807	249 395	-3.26%	-8 412
Charges de personnel - chapitre 012	124 531	123 219	140 753	151 184	+7.41%	+10 431
Autres charges de gestion courante - chapitre 65	-	2 845	1 500	1 000	-33.33%	-500
Charges financières - chapitre 66	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles - chapitre 67	-	-	-	-	-	-

Évolution 2019-2020 des dépenses de fonctionnement : +0.38% ou +1 519 €

↳ Une augmentation du chapitre 012 compensée par une baisse des charges à caractère général

- ❖ Le chapitre 012 augmente de +7.41% entre 2019 et 2020 ce qui s'explique par :
  - Le recrutement d'un cuisinier supplémentaire sur la saison des classes de neige ;
  - Le recrutement d'une responsable d'établissement déléguée sur 7 mois ;
  - La baisse d'intervention de Pierre DEGLIN, responsable d'établissement, sur la période hivernale, la responsabilité saisonnière étant déléguée.

## ⇒ Évolution de l'épargne Brute de 2017 à 2020 :

En €	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Epargne Brute	-51 637	18 336	5 418	1 958

### b. La section d'investissement

## ⇒ Les recettes d'investissement

- ❖ Les recettes d'investissement se composent de deux lignes :
  - Des dotations aux amortissements à hauteur de 1 958 € suite aux acquisitions de matériel depuis 2017 par le délégataire.
  - Le FCTVA à hauteur de 550 € estimés à partir du compte administratif 2018.

Ces recettes 2020 permettent d'ouvrir des dépenses d'équipement à hauteur de 2 508 €.